



**MAIRIE
DE
SISTERON**

BP. 100 – 04203 SISTERON CEDEX
TELEPHONE : 04.92.61.00.37
TELECOPIE : 04.92.61.28.02

**Département des Alpes de Haute-Provence
COMMUNE DE SISTERON**

DMPTV 2025-08-11

DECISION DU MAIRE

**DEMANDE DE
SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
« ACCUEIL POUR TOUS »
A LA CAISSE D'ALLOCATIONS
FAMILIALES DES AHP**

Le Maire de la Commune de SISTERON,

VU la délibération du Conseil Municipal, n° 2020-03-06-SG du 23-05-2020, conférant certaines délégations au Maire, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de signer une demande de subvention de fonctionnement à la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre du dispositif « accueil pour tous » concernant l'accompagnement d'un enfant avec des difficultés.

D E C I D E

ARTICLE 1 : de signer une demande de subvention de fonctionnement à la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes de Haute-Provence pour la prise en charge du salaire d'une personne en renfort de personnel pour aider un enfant en difficulté. Cette prise en charge est demandée du 05/01/2026 au 03/07/2026. Elle est prévue sur trois demi-journées et une journée complète avec repas (hors vacances scolaires). Le salaire de la personne en charge de cette action est de 7916€. La subvention demandée à la CAF est de 4749,60€ représentant 60% de l'action, l'autofinancement pour la commune est de 3166.40 €.

ARTICLE 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal

ARTICLE 3 : Ampliation en sera adressée à Madame la Trésorière, Monsieur le Directeur de la Caisse d'Allocations familiales des Alpes de Haute-Provence, Madame la Préfète des Alpes de Haute Provence.

Fait à Sisteron, le 25/11/2025

Le Maire,

D. SPAGNOU